

# L'ÉMANCIPATION

Chaque mois, un événement de l'histoire sociale

PASSÉ  
PRÉSENT  
FUTUR

Funérailles d'Alfred Defuisseaux, 1901

Les obsèques d'Alfred Defuisseaux  
Le char funèbre. - La famille Defuisseaux.  
Les Délégués du Parti Ouvrier.

## NOVEMBRE 1901 - DÉCÈS D'ALFRED DEFUISSEAUX

En novembre 1901, cinquante mille personnes participent aux funérailles d'Alfred Defuisseaux. Cet avocat socialiste, protecteur et défenseur des plus démunis, s'est illustré par son engagement obstiné pour l'obtention du suffrage universel. Il figure parmi les quelques privilégiés qualifiés de « subversifs\* », soucieux de la cause populaire au point d'en faire le combat de toute une vie.

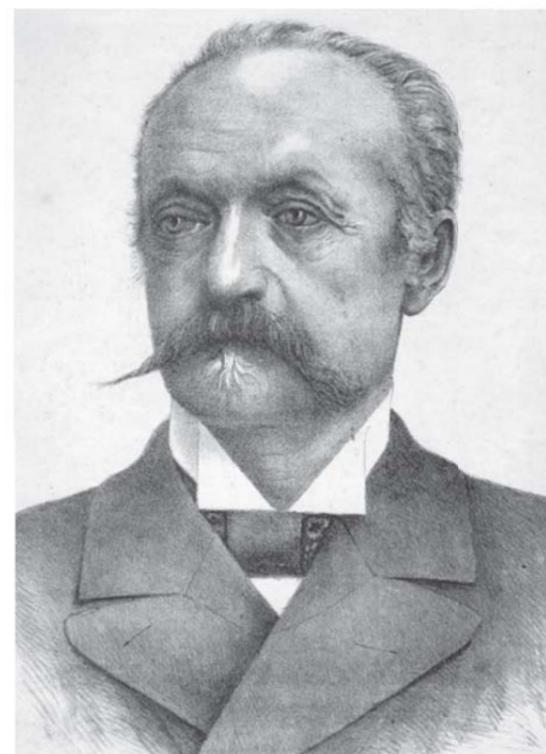
\* En atteste d'ailleurs la publication de Pierre Van Den Dungen, « Des bourgeois subversifs (1830-1914) », issue de l'ouvrage collectif dirigé par Anne Morelli, *Revelles et subversifs de nos régions des Gaulois jusqu'à nos jours*, Éditions Couleur livres asbl, 2011, Bruxelles.

### L'ÉMANCIPATION UN MENSUEL SOCIAL

*L'Émancipation* revient, chaque mois, sur un événement de l'histoire sociale, en alliant textes de vulgarisation, reproductions d'archives et illustrations. Réel prolongement de l'exposition *En lutte. Histoires d'émancipation*, il ne s'agit pas seulement de faire revivre le passé mais bien d'inscrire les combats pour les acquis sociaux dans le temps, selon un mode d'articulation passé, présent et futur.

## QUI ÉTAIT ALFRED DEFUISSEAUX ?

Né le 9 décembre 1843 dans une famille bourgeoise montoise, Alfred Defuisseaux est le cinquième enfant dans une fratrie de six. Il étudie d'abord à l'Athénée de Mons puis à l'École des Arts et Manufacture de Liège avant d'obtenir le diplôme de docteur en droit en 1865 à l'Université Libre de Bruxelles. Avocat au barreau de Mons, son cabinet prospère rapidement. Il épouse Blanche Albrecht de Paturages en novembre 1872 et six enfants naissent de cette union. Parmi eux, trois décèdent de la tuberculose à Paris, où la famille s'exile après le procès condamnant Alfred Defuisseaux à la prison. Alfred Defuisseaux est issu d'un milieu aisé et engagé, dont plusieurs membres sont des personnages publics. Son père, Nicolas, est avocat et conseiller provincial libéral progressiste du Hainaut. Il a notamment conduit une délégation d'ouvriers grévistes auprès du Gouverneur en 1841, après le mouvement de grève contre l'emploi du livret ouvrier. Léon, un de ses frères, est avocat et député mais il démissionne après plusieurs législatures, écœuré par les injustices du système électoral. L'Histoire retient également un autre frère, Fernand, qui fonde les faïenceries Defuisseaux où il applique la journée de 8 heures bien avant la promulgation de la loi l'y obligeant. Par ses actions et son parcours, Alfred vient conforter la dynamique familiale.



Alfred Defuisseaux. © IEV

« Après mon entrée au barreau, une chose me frappa : je vis les industriels et les maîtres de charbonnages largement représentés, tandis que l'ouvrier, qui n'avait d'autre ressource que le bureau des consultations gratuites [...] ne pouvait, le plus souvent, faire valoir ses droits. [...] Les huissiers, les avoués, les frais de toutes sortes sont si coûteux ! La justice était un luxe hors de leur portée ! Je me fis l'avocat de l'ouvrier. »

A. Defuisseaux, dans une brochure.  
Cité dans Achille Delattre, *Alfred Defuisseaux, Un homme - Une période*,  
Éditions de l'Institut Emile Vandervelde, s. d., pp. 46-47.

Après plusieurs procès plaidés et gagnés, son cabinet acquiert une popularité auprès des plus démunis nécessitant du soutien face au patronat. Il devient le défenseur des mineurs qui subissent les pires abus et qui, selon lui, risquent davantage leur vie au charbonnage qu'en participant à l'effort de guerre. Son engagement personnel ne se limite pas à son métier d'avocat puisqu'il compte parmi les premières figures du Parti Ouvrier Belge. En 1894 d'ailleurs, ce sont les premières élections législatives au suffrage universel masculin plural : il est l'un des vingt-huit élus socialistes en Wallonie et il devient aussi conseiller communal de Frameries jusqu'à sa mort en 1901.

Alfred Defuisseaux décède à Nimy, dans son Hainaut natal, le 11 novembre 1901 des suites d'une tuberculose qu'il avait contractée à Paris pendant ses années d'exil. Bien qu'il n'ait pas caché son état, la population boraine vit l'annonce de son décès avec une profonde tristesse. Partout dans les communes avoisinantes, des affiches sont placardées pour informer les citoyens.

« Travailleurs borains !  
Le plus dévoué, le plus énergique,  
le plus admirable de vos défenseurs,  
Alfred Defuisseaux est mort,  
lundi à 10h du soir.  
La fédération boraine »

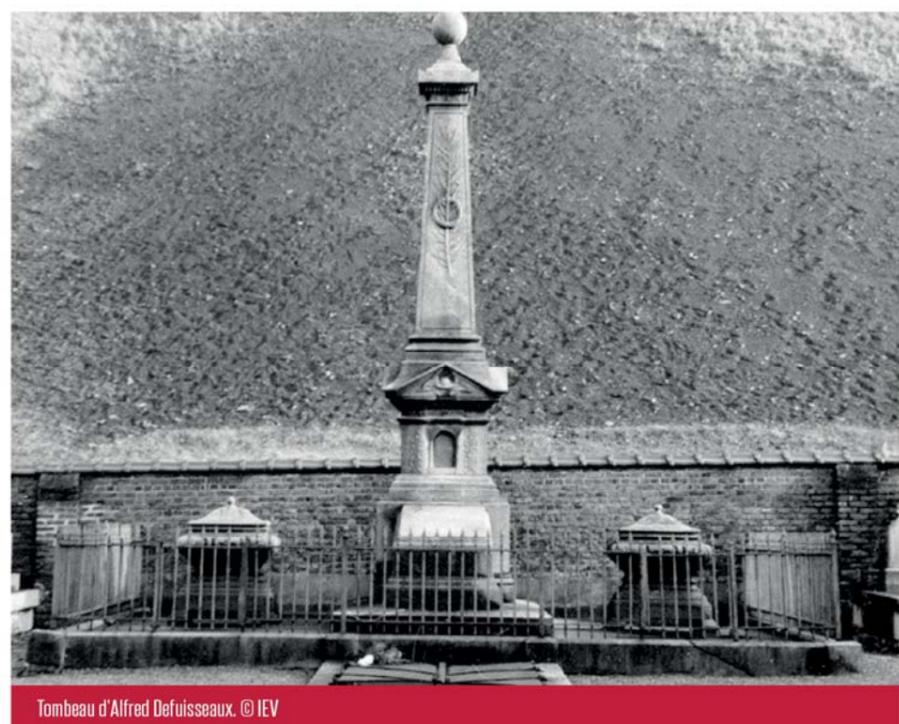
Cité dans Achille Delattre, *Alfred Defuisseaux, Un homme - Une période*, Éditions de l'Institut Emile Vandervelde, s. d., p. 182.

Le monde de l'industrie belge est en deuil. Son corps est exposé à la Maison du Peuple de Frameries et plusieurs dizaines de milliers de personnes viennent lui rendre hommage dans ce lieu symbolique et lors de ses funérailles.

La Fédération boraine du Parti Ouvrier Belge mandate ensuite le sculpteur Paul Dubois pour élever une statue en son honneur. Dès 1905, la place Alfred Defuisseaux de Frameries se dote d'un monument représentant l'avocat retenant par les bras un mineur. Derrière lui, une femme est assise avec un enfant dans les bras. La composition rend hommage à l'avocat borain, défenseur et protecteur des catégories les plus faibles de la population.

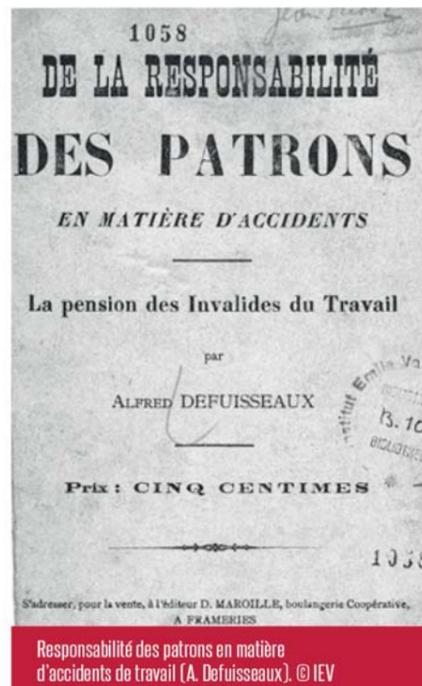


Monument de Frameries en l'honneur d'Alfred Defuisseaux (P. Dubois). © IEV



Tombeau d'Alfred Defuisseaux. © IEV

## UN PREMIER GRAND PROCÈS



Responsabilité des patrons en matière d'accidents de travail (A. Defuisseaux). © IEV

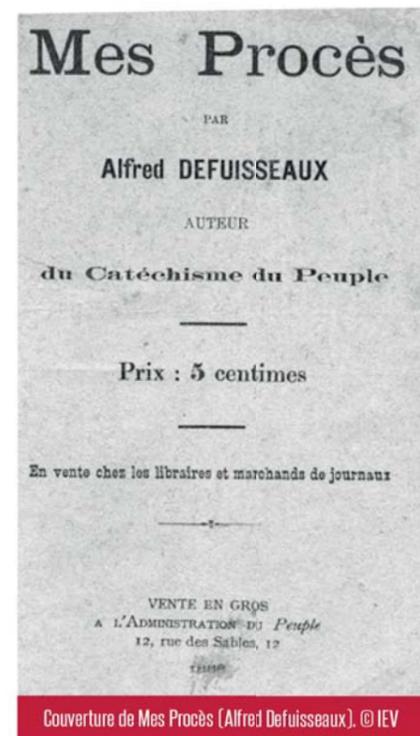
Bien souvent à cette époque, les accidents de travail plongent les familles dans la misère, car ils les privent d'un salaire essentiel à leur survie. La réparation par voie de justice n'est pas interdite mais encore faut-il prouver que la responsabilité de l'accident incombe à l'employeur. Par ailleurs, un procès nécessite des fonds et les moyens dont disposent les victimes ne leur permettent

pas de l'envisager. Alfred Defuisseaux combat cette injustice en se faisant l'avocat des ouvriers. Le 25 septembre 1871, un coup de grisou au n°3 des charbonnages d'Hornu et Wasmes fait quarante-quatre victimes. Pendant trois ans de procès, les défenseurs des victimes, dont Alfred Defuisseaux et Paul Janson, s'emploient à prouver que les conditions d'exploitation des mines sont contraires aux règles en la matière, règles pourtant édictées par les autorités sous forme de circulaires. Après un procès de trois ans devant les trois juridictions (première instance, appel et cassation), le succès est au rendez-vous : la société charbonnière d'Hornu et Wasmes est condamnée à verser 100 000 francs de dommages et intérêts aux familles des victimes. Alfred Defuisseaux remporte également la « prescription trentenaire », ce qui signifie qu'il peut revenir sur les accidents similaires des trente années précédentes et chercher à obtenir le dédommagement des victimes.

Il ne s'agit pas d'une mince victoire : l'indemnisation d'un accident de travail est une première dans l'histoire sociale belge. Néanmoins, cette réussite attise l'animosité des employeurs, qui conseillent vivement à Defuisseaux d'arrêter son activité, au nom du bon sens (il allait devenir impossible de continuer à travailler dans les charbonnages dans ces conditions...) et se saisissent de tous les prétextes possibles pour le poursuivre en justice.

## DEFUISSEAUX CONDAMNÉ À SON TOUR ET EMPÊCHÉ D'EXERCER

En 1875, l'avocat comparait au tribunal de première instance de Mons : une dame déclare avoir altéré son témoignage devant la cour d'assises, parce qu'elle a subi l'influence d'Alfred Defuisseaux. Bien que les faits reprochés (et les preuves les appuyant) soient minimes, il est condamné. Il fait appel et c'est Paul Janson qui se charge de le défendre. Ce dernier démontre que l'accusatrice ne peut être considérée comme fiable mais, malgré son argumentaire fondé, il n'obtient pas l'acquiescement. Dans *Mes procès*, Alfred Defuisseaux revient sur ces événements, établissant le lien direct entre ses activités d'avocat des démunis contre le patronat et sa condamnation : il s'agirait d'un moyen pour l'accabler, le faire taire et l'empêcher d'exercer. Il soupçonne la bourgeoisie de faire bloc contre lui. Il en veut pour preuve la parenté entre le président du Tribunal qui l'a condamné (M. L. Dolez) et l'ancien député (M. Dolez). Cinq ans auparavant, ce dernier a démissionné de ses fonctions suite à la victoire de Léon Defuisseaux aux élections. Alfred Defuisseaux a participé et soutenu activement la campagne de son frère en 1870 avec les mots d'ordre « Vive la démocratie ! À nous les petits ! ». Sa condamnation constitue-t-elle une vengeance de la part de M.L. Dolez, fils du député contraint à la démission ? Alfred Defuisseaux en est persuadé.



Couverture de *Mes Procès* (Alfred Defuisseaux). © IEV

Quoi qu'il en soit, cette condamnation a des conséquences importantes sur son métier et sa réputation, lui valant même le surnom d'« avocat cassé du barreau ».

# SON COMBAT : LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Rayé du barreau, l'exercice de son métier d'avocat des ouvriers est rendu impossible mais ces épreuves ne l'éloignent pourtant pas de ses valeurs et idéaux: convaincu



que seule la conquête du suffrage universel assurerait l'émancipation et une condition meilleure pour le peuple, il s'engage personnellement dans sa défense et sa promotion. Il s'agit d'ouvrir le parlement à la classe ouvrière, afin qu'elle puisse y faire valoir ses intérêts et lutte contre les injustices qu'elle subit par la voie législative.

Si, dès la Constitution dont se dote la Belgique en 1831, il est stipulé que « Tous les Belges sont égaux devant la loi » (art. 6) et « Tous les pouvoirs émanent de la Nation » (art. 25), d'autres dispositions contredisent aussitôt ces principes. En effet, seule une élite disposant de ressources financières importantes a accès aux urnes: ceux qui paient le cens, un impôt dont s'acquittent uniquement une partie fortunée de la population. Les lois sont donc votées par et pour les nantis qui, naturellement, défendent principalement leurs propres intérêts dans les organes politiques de la jeune Belgique. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on dénombre 80 000 électeurs environ, pour une population de 450 millions.

« Il est admis par vous que, lorsqu'on aura établi le Suffrage Universel, il n'y aura plus de corruption; personne ne sera plus alors à corrompre, personne ne sera plus à séduire. Non, en effet, quelques tonneaux de bière ou de genièvre feront l'affaire. »

Propos tenus par la Ministre Frère Orban (libéral doctrinaire) le 19/02/1867, au cours d'un débat parlementaire à propos du suffrage universel. Cité dans Achille Delattre, *Alfred Defuisseaux, Un homme – Une période*, Éditions de l'Institut Emile Vandervelde, s. d., p. 20.

Les conditions d'éligibilité sont, pour leur part, légèrement plus souples, puisque la seule règle est: d'avoir atteint l'âge de 25 ans pour être élu à la Chambre des Représentants. Par contre, le Sénat se veut plus sélectif (accessibles aux propriétaires payant 1 000 florins d'impôt) et se compose, en majorité, de nobles. Cela étant, l'histoire montre que les quelques ouvriers candidats aux élections ne reçoivent qu'un nombre anecdotique de voix de la part des électeurs censitaires.

Edmond Picard\*, dans son *Manifeste des ouvriers*, en 1866, prône l'élargissement du droit de vote aux personnes alphabétisées et l'abolition du cens. *Les Hontes du suffrage censitaire* de Léon Defuisseaux, représente un autre ouvrage réclamant l'égalité politique. Outre les quelques publications précitées, de nombreux débats agitent les réunions de la Chambre à ce sujet: s'y affrontent des députés progressistes,

comme Léon Defuisseaux, défenseurs du suffrage universel et les libéraux doctrinaires ainsi que catholiques conservateurs, résolument opposés. Parallèlement aux prises de paroles d'intellectuels progressistes, le mouvement ouvrier se structure progressivement et plusieurs actions défendent le principe du suffrage universel. Le Parti Ouvrier Belge, créé en 1885, place cette revendication « 1 homme = 1 voix » au rang des priorités absolues.

Huit ans après, la grève de 1893 débouche d'ailleurs sur l'obtention du suffrage plural (tous les Belges de 25 au moins accèdent aux urnes mais certains obtiennent un ou deux voix supplémentaires, en fonction de la fortune – le cens n'est pas aboli – des diplômes obtenus et de la situation familiale).

\* Edmond Picard (1836-1924), avocat, juriste et écrivain belge (libéral progressiste).

## LE CATÉCHISME DU PEUPLE

Alfred Defuisseaux incarne l'un des plus fervents défenseurs de l'égalité électorale, condition sine qua non de l'émancipation du peuple. Il rédige le *Catéchisme du Peuple*, pamphlet dialogué destiné à faire la propagande d'une manifestation prévue par le Parti Ouvrier Belge en juin 1886.

Rapidement, le *Catéchisme* rencontre le succès, les demandes affluent et les réimpressions s'enchaînent. Il est même traduit en flamand et c'est le journal *Vooruit* qui l'édite. Les estimations du nombre d'exemplaires francophones diffusés varient entre 60 000 et 300 000, voire 350 000 pour les plus généreux. Au nord du pays, 75 000 *Catéchisme* auraient été tirés. Après sa parution, des meetings et des lectures collectives ont lieu: les ouvriers reçoivent ce message avec intérêt et sont conscientisés quant à l'importance du droit de vote.

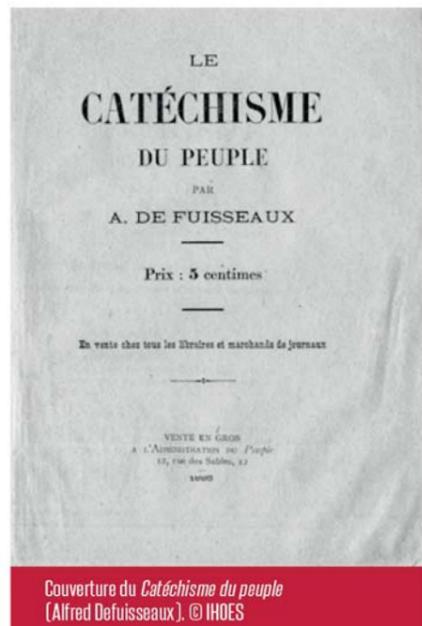
Interdite par les autorités bruxelloises, la manifestation du POB pour le suffrage universel est reportée au mois d'août. Malgré un contexte difficile des points de vue legis-

tique et financier, les habitants des provinces se rendent à la capitale: 30 000 participants se rassemblent. Pour Alfred Defuisseaux, la mobilisation est tellement forte que le suffrage universel ne peut être que ratifié par le gouvernement...

Le pamphlet contribue largement au succès des manifestations mais le changement ne survient pas immédiatement. Les promoteurs du droit de vote égalitaire s'arment de patience et poursuivent la lutte: après la révision constitutionnelle 1893 (suffrage universel tempéré par le vote plural), il faut encore plusieurs décennies de manifesta-

tions et interpellations pour voir apparaître le suffrage universel masculin (1919). Les femmes, quant à elles, devront lutter pendant trente ans supplémentaires pour accéder aux urnes (1948).

\* Les catéchismes sont, à l'origine, des livres destinés à expliquer, par questions-réponses, les usages religieux chrétiens. Néanmoins, à partir de la Révolution française, apparaissent des catéchismes au sujet de thèmes variés, voire antireligieux. En Belgique, cette forme est d'ailleurs utilisée avec une visée de propagande sociale dès les années 1830.



Couverture du *Catéchisme du peuple* (Alfred Defuisseaux). © IHOES

Cet ouvrage défend et promeut le suffrage universel sous la forme d'un questions-réponses. L'objectif de Defuisseaux est d'attirer le plus grand nombre d'ouvriers à participer à la manifestation tout en développant un argumentaire puissant pour l'idée « 1 homme = 1 voix ». Il expose, dans un langage clair et accessible, les idées essentielles du POB pour la conquête du suffrage universel.



Manifestation du 15/08/1886 en faveur du suffrage universel. © IEV

## PROCÈS CONTRE LE CATÉCHISME

Cette publication vaut à Alfred Defuisseaux un procès en Cour d'assises du Brabant. Par crainte de subir un sort similaire, l'imprimeur censure lui-même le texte, rendant les propos beaucoup plus lisses et inconsistants. Defuisseaux publie alors en France, arguant l'absence de liberté de la presse en Belgique pour justifier sa parution à l'étranger. Le procès doit quand même avoir lieu. Sans hasard, la date de comparution est fixée au 4 juin 1886, soit une dizaine de jours avant la manifestation prévue par le POB. Considéré comme l'un des instigateurs des révoltes de mars 1886 et accusé d'avoir attaqué la force des lois et encouragé à y désobéir, Alfred Defuisseaux est condamné à deux ans de prison. Il en va de même pour Maheu, son éditeur, auquel quatre mois de réclusion sont imposés. Avant la remise du verdict, Defuisseaux s'enfuit en Hollande, puis en France d'où il écrit et publie, pendant huit ans, des articles politiques et des

contes moraux à visée éducative / propagandiste.

Par ailleurs, en Belgique, il s'avère dangereux de posséder un exemplaire du *Catéchisme*: détenir une reproduction ou y faire référence dans un écrit peut être passible de poursuites judiciaires. Revendiquer le suffrage universel, même verbalement, représente un engagement périlleux et les autorités n'hésitent pas à sévir.

« À nous deux, mes maîtres ! Vous accumulez sur ma tête les condamnations à la prison et aux amendes. Moi j'accumulerai les vérités sur votre infamie. Je continuerai à enseigner au Peuple qu'il est votre esclave ! »

Alfred Defuisseaux dans *En avant pour le suffrage universel* 13/06/1886

# DEFUISSEAUX EN POLITIQUE

Chaque semaine, dans *En avant pour le suffrage universel*, journal hebdomadaire du POB, Alfred Defuisseaux s'exprime sur le suffrage universel. Il y défend l'idée selon laquelle le meilleur moyen de forcer la main du Parlement conservateur est de recourir à la grève générale. Tous, au sein du parti, ne partagent pas son avis. La majorité des bourgeois du POB s'inscrivent plutôt dans une vision réformiste de la politique. Ces derniers prônent la consolidation et l'organisation du mouvement ouvrier, préalable à toute action. Ils ne sont donc pas prêts à s'engager dans la voie d'actions plus radicales. Defuisseaux, pour sa part, affirme l'impatience de la population ouvrière et envisage le déclenchement d'une grève générale sans plus attendre. Pour obtenir une révision constitutionnelle, il ne voit pas d'alternative à cette méthode.

En 1887, qualifié d'ingérable, il est exclu du POB et fonde son propre parti, plus radical, partisan de l'action immédiate et ambitionnant une Belgique républicaine: le Parti Socialiste Républicain. Le PSR se dote également

d'un journal *Le Combat*, dont Alfred Defuisseaux assure la direction politique. Lors du premier Congrès du PSR en décembre 1887, les événements de mars 1886 sont encore frais dans les esprits: nombre de participants sont arrêtés par les autorités qui craignent un complot contre l'État. La gendarmerie et la Sûreté d'État multipliant les surveillances, contrôles et répressions contre le jeune parti, il se dissout et la plupart de ses sympathisants réintègrent le POB.

En 1894, après huit ans d'exil, Alfred Defuisseaux rentre en Belgique et est écroué à la prison de Mons, d'où il participe tout de même à la campagne électorale, par l'envoi de nombreuses lettres. Libéré peu après les élections d'octobre 1894 qui voient les listes socialistes remporter de nombreuses voix, Alfred Defuisseaux devient, pour l'arrondissement de Mons, député POB à la Chambre des représentants. Il assume également la fonction de conseiller communal à Frameries et s'investit dans ces deux mandats jusqu'à son décès en 1901.



Représentants socialistes aux élections de 1894. © ILHS

## D'HIER À AUJOURD'HUI : ALFRED DEFUISSEAUX, UN LANCEUR D'ALERTE AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE



« Tout le monde parle de la crise, nous on la fait » © Domaine public

Les questions d'égalité qui étaient chères à Alfred Defuisseaux semblent d'une déconcertante actualité. Au nom d'un prétendu « réalisme », de la sacrosainte « compétitivité », il faudrait tolérer que les écarts entre les riches et les pauvres se creusent chaque jour davantage et que les conquêtes sociales soient démantelées. Dans le même temps, les plus privilégiés organisent impunément leur domination, au détriment des travailleurs contraints de répondre sans broncher aux exigences de flexibilité et de rentabilité. C'est déjà contre ces rapports inégalitaires qu'Alfred Defuisseaux, pourtant issu de la classe aisée, s'est insurgé sans relâche. L'histoire et les combats du tribun borain rappellent que les modes d'organisation sociaux et économiques ne sont ni naturels ni immuables mais qu'ils résultent de choix politiques impulsés par des actions individuelles et collectives.

Qu'en est-il aujourd'hui? Est-il encore possible d'exercer son esprit critique vis-à-vis de ces réalités, dans un contexte où le pouvoir financier se veut toujours plus grand, où les multinationales font pression pour l'adoption de traités commerciaux internationaux au mépris de tout principe démocratique? Certains s'y essaient: les lanceurs d'alerte, par exemple, dévoilent des activités illégales ou immorales, non sans risque. Dans le monde de la finance notamment, des personnalités comme Stéphanie Gibaud ou Antoine Deltour ont quitté, de force ou volontairement, leur travail chez HSBC et PwC tout en révélant des agissements fiscaux frauduleux, grâce à des données auxquelles ils ont eu accès dans le cadre de leur fonction. Il apparaît périlleux de dénoncer les mécanismes

injustes dans lesquels on est plongés, pour lesquels on travaille. Pour y parvenir, il s'avère nécessaire d'accepter son propre caractère subversif et ses conséquences: les intimidations et même des poursuites judiciaires, autant de ressorts déjà employés par la classe dominante du XIX<sup>e</sup> siècle, pour maintenir l'ordre social alors contesté par Defuisseaux... En 2008 en effet, une étude a montré que 82 % des lanceurs d'alerte sur la fraude en entreprise ont fait face personnellement à des conséquences néfastes. Néanmoins, ils ont mis au jour des agissements interpellant, qui ne peuvent laisser indifférents ni l'opinion publique, ni ses représentants politiques.

Qu'il s'agisse des lanceurs d'alerte contemporains ou de Defuisseaux, ces figures marquent les esprits par leurs choix profondément éthiques. Face à des pratiques immorales ou

illégalles, ils choisissent de dénoncer ces réalités bien souvent cachées et méconnues du grand public. Taxés tantôt de courageux, d'audacieux, tantôt de naïfs, ils refusent de fermer les yeux sur des fonctionnements qu'ils jugent dangereux pour la société, quitte à perdre le statut privilégié dont ils jouissent au sein des institutions qu'ils mettent en cause. À quoi attribuer cette volonté de vivre en cohérence totale avec ses principes? Pourquoi se décident-ils à agir contre un système dans lequel ils occupent pourtant une position relativement confortable? Quelles ressources les citoyens mobilisent-ils pour s'engager en faveur de l'intérêt public ou général, parfois seuls contre tous? Ces questions commencent à intéresser les chercheurs et, dans l'attente de leurs développements, elles permettent déjà d'entamer un travail d'introspection quant à l'engagement potentiel de chacun et chacune d'entre nous, là où il se trouve.



Stéphanie Gibaud. © Samuel Kirszenbaum



Antoine Deltour. © afp.com - Jean-Christophe Verhaegen

\* Le terme de « lanceur d'alerte » vient de l'ouvrage *Les Sombres Précurseurs* de Francis Chateauraynaud et Didier Torny (1999). Les sociologues le définissent comme un citoyen agissant pour le bien commun. Pratiquement, il s'agit de personnes qui sont au sein d'une structure (entreprise, État, organisation, etc.) et en dénoncent les pratiques néfastes ou menaçantes pour la société.

\*\* Pour en savoir plus, l'article suivant dresse de succincts portraits de quelques lanceurs d'alerte contemporains: [http://www.lemonde.fr/panama-papiers/article/2016/04/12/julian-assange-edward-snowden-herve-falciani-que-deviennent-les-lanceurs-d-alerte\\_4900688\\_4890278.html](http://www.lemonde.fr/panama-papiers/article/2016/04/12/julian-assange-edward-snowden-herve-falciani-que-deviennent-les-lanceurs-d-alerte_4900688_4890278.html)

\*\*\* [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=891482](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=891482)

Une publication de l'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Éditeur responsable : Robert MOOR, Président  
Bd de la Sauvenière 33-35 - 4000 LIEGE  
Tél. : 04/232 70 40 - Fax : 04/222 27 74  
Courriel : [info@calliege.be](mailto:info@calliege.be)  
Site : [www.calliege.be](http://www.calliege.be)

L'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège remercie l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à cette réalisation, ainsi que, Raymond Vervinck (impression) et Thomas Jungblut (graphisme).

Pour tous renseignements : Service Solidarité  
Audrey Taets, Coordinatrice - Tél. : 04 232 70 58  
Malika Blach, déléguée - Tél. : 04 250 99 57  
Courriel : [solidarite@calliege.be](mailto:solidarite@calliege.be)

